



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 89752

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la requalification du travail indépendant en travail salarié. Des cas de plus en plus fréquents de travailleurs indépendants se voient requalifier leurs activités en travail salarié. L'URSSAF Bretagne a fait envoyer aux écoles et mairies une circulaire les mettant en garde sur le fait de faire appel à un indépendant pour proposer des animations dans le cadre des temps périscolaires. Parallèlement, les indépendants bénéficiant du statut d'artiste ne sont pas inquiétés par l'URSSAF. Elle lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89752

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7559

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)